



République Française

Mairie de Coincy

Liberté - Égalité - Fraternité

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de Coincy s'est réuni en salle du conseil sous la présidence d'Alain ARNEFAUX, Maire.

Convocation envoyée le 5 avril 2025.

Présents : Alain ARNEFAUX, Guy BARJAVEL, Gérald CHARPENTIER, Xavier de MASSARY, Alain DICHY, Annie ESPINET, Magali GUILLEBAULT, Marcelle LEROY, Christiane LOURDEZ, Patricia MALHERME-DICHY, Philippe NGUYEN, Lucette PRIOR AIXA, Christophe VANACKERE.

Absents excusés et pouvoirs : Christian CHAURIS donne pouvoir à Alain ARNEFAUX, Constance DEMARQUET donne pouvoir à Christiane LOURDEZ

Secrétaire de séance : Guy BARJAVEL

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 13 - Votants : 15

La séance débute à 19h30.

Ordre du jour :

- 1) Désignation d'un ou d'une secrétaire de séance
- 2) Adoption du procès-verbal du dernier Conseil municipal
- 3) Point d'avancement des travaux d'adressage
- 4) Projet d'installation d'un espace de sport
- 5) Demande de subvention Fonds de Concours CARCT Espace de sport
- 6) Décision budgétaire modificative n° 3
- 7) Informations et questions diverses

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose à Guy BARJAVEL d'être secrétaire de séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Adoption du procès-verbal du dernier Conseil municipal

Le procès-verbal de la réunion du 21 mars 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. Point d'avancement des travaux d'adressage

Monsieur le Maire rappelle que la loi 3DS impose à toutes les communes de réaliser la dénomination et la numérotation de toutes les voies. Les communes de moins de 2000 habitants doivent remettre à jour la totalité de la dénomination de leurs voies sur un site spécifique de l'Etat. C'est un travail très complexe et nous avons sollicité le Groupe la Poste pour nous accompagner dans la réalisation de ce travail.

Une réunion publique citoyenne a été réalisée dans la salle Gautier le 20 septembre 2024 afin de présenter la démarche et d'informer la population de cette obligation.

Avec monsieur Jean Pascal PIEDELOUP technicien Data et fiabilisation des référentiels, nous avons validé presque 80% du numérotage des rues.

Mais déjà, nous savons que nous devons changer et proposer de nouveaux noms de rues, chemins, ou de voies. Les rues dont nous aurons l'obligation de renommer sont :

- Le chemin sur la droite en annexe de la rue du Pot d'Etain en direction d'Armentières et qui se nomme actuellement "rue du Pot d'Etain" (Cela concerne 4 habitations).
- La nomination du "Chemin du dessus de La Poterie" qui pose problème avec la rue centrale du Hameau de La Poterie qui se nomme "rue du Moulin de La Poterie" (Cela concerne deux habitation et une entreprise).
- La nomination du "chemin rural dit de la Poterie" qui pose également problème avec la rue principale du Hameau de La Poterie (Cela concerne deux habitations).
- Il existe une allée annexe à la rue du Jeu d'Arc, certes privée, mais que nous devons renommer (Cela concerne quatre habitations) et il faut ajouter en bout de cette rue du Jeu d'Arc trois autres habitations qui sont sur le chemin de la Presles.
- Il faudra également renommer la "Résidence de la Mare aux Pigeons" qui fait doublons avec la "rue de la Mare aux Pigeons" (Cela concerne 14 appartements sur le parking de la résidence). A cela s'ajoute les quatre appartements de la résidence qui ont leurs entrée principale sur la rue de La Mare aux Pigeons, ils auront obligatoirement la dénomination "rue de la Mare aux Pigeons" avec un numérotage spéciale comme par exemple 5A – 5B – 5C – 5D.
- Concernant le chemin des Chennevières, tout est à revoir, des numéros paires et impaires sont du même côté du chemin, parfois des numéros en doublons. La numérotation se fera en métrique, c'est-à-dire que si l'habitation est à 35m du départ du chemin, elle aura le numéro 35 et si c'est à 153m, elle portera le numéro 153.
- L'accès aux trois habitations dans les bois de la Tournelle et dont l'accès passe par le chemin "dit de Brécý à Villeneuve" et chemins "dit rural de la presles", restera comme nous l'appelons habituellement "chemin de la Tournelle".
- Quelques changement de numérotations auront lieu mais à la marge, par exemple le numéro 10 de la rue des Faucheurs et dont l'accès de l'habitation se trouve dans une cours commune, entre le numéro 4 et le numéro 6.

Monsieur le Maire propose de créer un groupe de travail qui devra réfléchir et proposer des noms, des nominations pour le changement des rues, résidence et chemins concernés. Christiane LOURDEZ, Patricia MALHERME DICHY et Xavier DEMASSARY se proposent avec le Maire de faire partie du groupe de travail. La nouvelle dénomination de la voie sera proposée aux habitants concernés.

4. Projet d'installation d'un espace de sport

2025 17

Monsieur le maire propose aux membres du Conseil municipal un projet d'installation d'un espace de sport (jeux de plein air) afin de dynamiser le village et à destination des adolescents de Coincy et des environs mais aussi pour les adultes. L'espace de jeux est localisé entre l'actuel vestiaire du stade municipal et le projet du nouveau vestiaire, dans le prolongement du terrain de football.

C'est également un espace de fitness qui pourrait servir pour les jeunes sapeurs-pompiers de la caserne de Coincy lors d'entraînement, celle-ci étant juste à côté et aux écoles du regroupement scolaire.

C'est un ensemble de trois modules : Un module "street workout" de barres pour divers exercices de traction, suspension, un module fitness "ski training" alternative intéressante au vélo elliptique, un module fitness "colonne" avec plusieurs activités associés.

Plusieurs sociétés ont fait des propositions de jeux. Il est proposé un équipement plus complet qu'initialement prévu, et qui permet une complémentarité entre sports, musculation et entretien physique. Le budget est de 16 653,60 € HT soit 19 984 € TTC.

Un fonds de concours pourra être demandé à la CARCT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de choisir la société HUSSON pour un montant de 16 653,60 HT soit 19 984 € TTC.

Et autorise le maire à signer tout document s'y affèrent.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

5. Demande de subvention Fonds de Concours CARCT Espace de sport

2025 18

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment son article L5216-5VI,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CARCT N°152 en date du 9 juillet 2018 décidant l'attribution de

